



## **M U N I C I P A L I T É D ' U P T O N**

### **AVIS PUBLIC**

#### **PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-186-01**

**AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :**

1. Le Conseil municipal a adopté à la séance du 5 juin 2018, le règlement numéro 2008-186-01 intitulé « Règlement numéro 2008-186-01 amendant le Règlement numéro 2008-186 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux. ».
2. Le conseil désire modifier ledit règlement afin d'assimiler à des travaux municipaux, tout travaux ou ouvrages requis par l'implantation d'un site de transbordement ou d'entreposage de matières dangereuses, toxiques, combustibles ou explosives à des fins commerciales ou industrielles.
3. Le 14 août 2018, la M.R.C. d'Acton a délivré à la Municipalité d'Upton, un certificat à l'effet que le règlement ci-haut mentionné est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.
4. Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la Mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

**Donné à Upton, ce 20<sup>e</sup> jour du mois d'août 2018.**

Cynthia Bossé  
Directrice générale